



PROCES-VERBAL DE DECISION

Vendredi 22 mars 2019

Château d'Yverdon-les-Bains, salle Coigny

Présent-es : Mirco Bellè
Bögli Cindy
Burdet Marc-André
Cruchet Claire-Lise
Faivet Pascal
Gandolfo Pierre-Alexandre
Godat Patrice
Guerry-Berchier Micheline
Juillerat Carole
Luisier Pascal
Walthert Michel

Excusé-es : Cetinjanin Leuzinger Anette
Kellerhals Christophe
Petoud Thierry
Russillon Serge

Assistent : Cattin Christophe
Anne-Marie Pulver
Anaïs Queloz
Barbora Sautebin

Séance constitutive de l'Association « Formation Romande des Cadres Communaux – FR2C »

La présidence de la séance est confiée à Micheline Guerry-Berchier. La prise de notes en vue d'établir le procès-verbal décisionnel est assurée par Pierre-Alexandre Gandolfo.

Monsieur Mirco Bellè remplace Madame Barbora Sautebin, démissionnaire, en tant que second représentant du canton du Jura.

La présidente rend hommage à Pierre-Robert Girardin, responsable de filière, décédé subitement il y a quelques semaines. Les tâches et la fonction de M. Girardin ont été reprises par Michel Walthert.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Présentation de l'Association FR2C : objectifs généraux et principes
 3. Adoption des statuts (voir annexe)
 - a. *éclaircissement et questions*
 - b. *propositions amendements éventuels (à transmettre d'ici le 19 mars 2019)*
 - c. *adoption*
 4. Élection du comité (selon proposition lors de la rencontre du 17 janvier 2019)
 5. Élection des membres de la Commission de recours (à transmettre d'ici le 19 mars 2019)
 6. Élection de l'organe de contrôle des comptes
 7. Cotisation des membres collectifs : proposition de fixer la cotisation à CHF 1000.- par année
 8. Proposition de budget 2019 (voir annexe)
 9. Adoption du règlement concernant la formation romande des cadres communaux (FR2C) (voir annexe)
 10. Activités 2019
 - a. *recherche de membres*
 - b. *communication*
 11. Divers
-

1. Adoption de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité.

2. Présentation de de l'Association FR2C : objectifs généraux et principes

La présidente renvoie à la lecture de l'article 3 des statuts et fait un bref historique.

3. Adoption des statuts (annexés)

a. éclaircissements et questions

Aucun.

b. propositions amendements éventuels

- Article 19 Composition

Nouvelle teneur : *La commission de recours est composée de la présidence de l'Association ainsi que de deux membres.*

- Article 23 Cotisations des membres

al.2 Nouvelle teneur : *Les membres individuels peuvent être soumis à cotisation.*

c. adoption

Les statuts, tels qu'amendés, sont adoptés à l'unanimité.

4. Election du comité

Membres

Mirco Bellè, Bögli Cindy, Burdet Marc-André, Cruchet Claire-Lise, Cetinjanin Leuzinger Anette, Faivet Pascal, Gandolfo Pierre-Alexandre, Godat Patrice, Guerry-Berchier Micheline, Juillerat Carole, Kellerhals Christophe, Luisier Pascal, Petoud Thierry, Russillon Serge, Walthert Michel.

Caissier

Michel Walthert

Secrétaire

Pascal Faivet (fonction). Les prises de notes et rédactions des PV des séances continueront à être assurées par l'école désignée, en l'occurrence Avenir Formation (A. Queloz).

Vice-présidence

Patrice Godat. Etant précisé par ce dernier qu'il n'a aucune velléité d'accéder ensuite à la présidence.

Présidence

Micheline Guerry-Berchier

5. Election des deux membres de la commission de recours

Marc-André Burdet et Pierre-Alexandre Gandolfo

6. Election de l'organe de contrôle des comptes

Thierry Petoud et Pierre-Alexandre Gandolfo (suppléant)

7. Cotisation des membres collectifs

Il est relevé que la cotisation s'élève actuellement à Frs 1'000.-/an, montant ayant permis à la commission de fonctionner jusqu'à présent, en complément, bien évidemment, d'une part des rétributions par AvenirFormation des taxes écolage que celle-ci perçoit. A l'unanimité, la cotisation est fixée à Frs 1'000.-/an.

8. Proposition de budget (annexé)

Il est relevé que les coûts peuvent varier, notamment en fonction du nombre d'inscrits. La politique d'indemnisations peut faire l'objet d'une réflexion, en particulier concernant la présidence et les responsables de modules.

A inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La proposition de budget telle que présentée est adoptée à l'unanimité.

9. Adoption du règlement concernant la formation romande des cadres communaux (FR2C) (annexé)

Adopté à l'unanimité.

10. Activités 2019

a. recherche de membres

Les représentants cantonaux sont chargés d'établir une liste des associations professionnelles existantes dans leur canton qui pourraient éventuellement être intéressées à adhérer à l'Association. Il est question, par exemple, d'associations sectorielles, telles qu'associations de caissiers, de techniciens communaux, etc. Il est fait remarquer cependant que la présence d'entités très spécialisées au sein de l'Association pourrait influencer sur le but de la formation qui est prioritairement de développer des compétences dans des domaines variés.

Il sera tenu compte des spécificités de chaque canton quant à la manière de contacter les associations identifiées.

Délai de remise de cette liste : prochaine séance (4 juillet).

b. communication

Des dossiers de presse ont été faits à l'occasion de la remise des diplômes de ce jour. Les informations ont également été transmises par e-mail ce jour à tous les membres, pour diffusion auprès des médias locaux.

Un courrier, accompagné des statuts de la nouvelle Association, pourrait être envoyé aux Conseillers d'Etat signataires des diplômes. Y mentionner également l'existence, désormais, d'un brevet fédéral.

Le site internet de l'Association vit grâce au concours actif de Cindy Bögli et Barbora Sautebin, qui se voient remerciées pour le travail accompli.

11. Divers

Il est signalé que le canton de Vaud serait disposé à reprendre la communication autour de la remise des diplômes, jusqu'alors centralisée à Berne. Réflexion pourra cependant être menée pour savoir s'il ne serait pas plus judicieux que l'Association assure elle-même sa communication.